



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-25-023**  
**L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 23 JANVIER 2025**  
**SUPPORT DE LA PLATEFORME LOWIT EN**  
**MODE SAAS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le marché 2022059 relatif à l'initialisation, l'hébergement, la maintenance et l'utilisation de la plateforme LOWIT est arrivé à échéance ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de poursuivre l'accès et le support de la plateforme LOWIT;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société LOWIT sis 8 rue Martel 75010 Paris, représenté par Monsieur LAGIER en qualité de Directeur Général, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la plateforme LOWIT en mode Saas.

La validité de ce marché est à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 et est reconductible de façon tacite 3 fois par période successive de 12 mois, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire s'élève à 14 100,00 € HT pour 47 bâtiments ;
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 8 000,00 € HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**